



UNION DES SUPPORTERS STEPHANOIS

Association Loi 1901
B.P. 50183 – 42005 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

<http://www.u-s-s.fr/>

Agrément préfectoral n°W423000247 du 25 mai 2005
Agrément ministériel NOR : VJSV1700823A par décret du 05 janvier 2017

Campagne d'adhésion ou de ré-adhésion à l'U.S.S. saison 2018/2019

1°/ Renouvellement des adhésions à l'U.S.S. : 15 € par adhérent (VOIR FORMULAIRE CI-DESSOUS)
(Voir liste des Groupes et coordonnées sur le lien suivant : <http://u-s-s.fr/union/liste-des-groupes/>)

– Groupe « **LES AMIS DE MICHÈLE** » :

Il a été décidé il y a deux saisons la création d'un Groupe de rattachement pour les adhérents (ou anciens adhérents) qui n'ont plus de Groupe de rattachement.

Cette situation peut faire suite à la cessation d'activités de leur ancien Groupe d'appartenance, le manque d'activité, des convenances personnelles ou pour toutes autres raisons.

Ce Groupe est directement rattaché et géré par l'U.S.S. La cotisation est à envoyer directement à l'adresse suivante, accompagnée du bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion (PENSEZ A COCHER LA PREMIERE CASE).

Union des Supporters Stéphanois, B.P. 50183, 42005 SAINT ÉTIENNE Cedex 1.

– **Les mineurs de moins de 16 ans ne payent plus d'adhésion**, mais doivent être enregistrés par leur Groupe d'appartenance (REmplir L'AUTORISATION PARENTALE, PAGE 1, et la garder au sein des groupes).

– **Pour cette nouvelle saison, la campagne de ré-adhésion (ou d'adhésion pour les nouveaux) devra être clôturée au plus tard le 31 juillet 2018.**

– **Chaque adhérent doit impérativement envoyer ou donner sa cotisation** à son Président ou Responsable de Groupe, (REmplir LE FORMULAIRE que vous trouverez ci-dessous, PAGE 2).

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (Art. 5.1 des statuts de l'association)

Je soussigné (e) NOM : Prénom :

Adresse : n° Rue.....

Code postal : VILLE :

Téléphone portable :/...../...../...../..... . Autre :...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Autorise : le ou la mineur (e) NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Date de naissance :/...../.....

À adhérer à l'association, à participer aux activités proposées durant l'année d'adhésion (Art. 10-1, 10-2, 10-3 des statuts), et à postuler s'il le désire (mineur de plus de 16 ans) au Conseil d'Administration de l'association (Art. 12-4 des statuts)

Signature du (ou des) Civilement (s) Responsable (s) :

Siège social : Maison des Associations – 4, rue André Malraux – 42000 SAINT-ÉTIENNE



UNION DES SUPPORTERS STEPHANOIS

Association Loi 1901
B.P. 50183 – 42005 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

<http://www.u-s-s.fr/>

Agrément préfectoral n°W423000247 du 25 mai 2005
Agrément ministériel NOR : VJSV1700823A par décret du 05 janvier 2017

BULLETIN D'ADHÉSION : SAISON 2018/2019 (Gratuit pour les moins de 16 ans) Via votre Groupe de Rattachement ci-dessous

N'ayant aucun Groupe d'appartenance ou pour des raisons personnelles, je souhaite adhérer (ou ré-adhérer) au Groupe « **LES AMIS DE MICHÈLE** »

Je suis déjà adhérent au GROUPE de SUPPORTERS STÉPHANOIS ci-dessous :
« »

J'adhère pour la première fois Je renouvelle mon adhésion

Indiquer le montant de l'adhésion (15 € minimum).
L'adhésion est valable douze mois (de juin à mai de l'année suivante).

Êtes-vous-vous abonné à Geoffroy-Guichard ? OUI NON

Dans quelle Tribune ? N° Abonné saison précédente :

Votre statut d'adhérent (e) vous permet de prendre part à la vie et au devenir de l'association, de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle et d'être informé (e) en priorité sur l'activité de l'association.

NOM * : **Prénom** * :

Date de naissance * :/...../.....

Adresse * : n°..... Rue.....

Code postal : **VILLE** :

Téléphone portable ** :/...../...../..... . **Autre** :...../...../...../.....

Adresse mail ** :@.....

* : À remplir lisiblement.

** : L'un des deux champs est obligatoire. Le numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse mail valide nous sont très précieux afin de vous communiquer des renseignements très rapidement et sans frais d'affranchissement.

Les informations recueillies dans le bulletin sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Conseil d'Administration de l'Association. En application de l'article 34 de la Loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un Droit d'accès aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce Droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Conseil d'Administration de l'association. L'adhésion est effective au paiement de la cotisation sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration.

Signature :

Siège social : Maison des Associations – 4, rue André Malraux – 42000 SAINT-ÉTIENNE

L'U.S.S. reste à votre disposition pour ceux qui auraient des questions.

Bonne journée à tous

Allez les VERTS !

Jean-Guy RIOU – U.S.S.